



MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

2/2016

DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR OU D'ALIÉNER

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par mesure de simplification administrative et dans l'éventualité d'acquisitions ou d'aliénations liées au développement de la commune, à court et moyen terme, la Municipalité demande au Conseil communal, en application de l'article 16, chiffre 5 de son règlement, de lui accorder, pour la législature 2016-2021, une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs suisses) par cas, charges éventuelles comprises.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

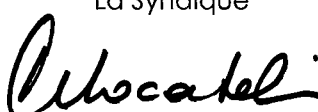
- dans sa séance du 6 octobre 2016
- vu le préavis municipal 2/2016
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


Décide

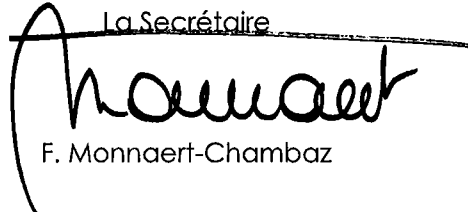
- **d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs suisses) par cas, charges éventuelles comprises.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 septembre 2016 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli



La Secrétaire

F. Monnaert-Chambaz